# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015 4.2

#### ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE COHESION SOCIALE

RAPPORT ANNUEL 2014

Blandine LATHUILIERE, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**La commune de Riorges a perçu en 2015 de l’Etat, une dotation de solidarité urbaine d’un montant de 92 868 € conformément à l’article L 2334-13 du CGCT. Cette dotation a pour objet de contribuer à l’amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées.

Le code général des collectivités territoriales fait obligation aux bénéficiaires de la DSUCS, d’établir un rapport annuel retraçant l’utilisation des fonds tant en investissement qu’en fonctionnement.

La dépense éligible est inscrite en section de fonctionnement pour un montant de 662 922,11€ et en section d’investissement pour un montant de 5 154,30 €. L’ensemble des dépenses se monte à 668 076,41 €.

L’ensemble des recettes se monte à 231 034,95 € (la présente DSU comprise) ; elles proviennent :

* de l’Etat (réforme des rythmes scolaires, contrat de ville) ;
* de la CAF de la Loire (ALSH, CEJ) ;
* du département de la Loire (ALSH).

La dépense nette communale est donc de 437 041,46 €.

Ces éléments financiers sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2014 relatif à la DSUCS.



Les sommes inscrites représentent :

* pour le centre social, le CRV : les subventions municipales
* pour le chantier éducatif, le reste à charge Riorges avec valorisation des dépenses masses salariale et gestion
* les travaux d’investissement au centre social à la maison des sociétés, à la maison de quartier du Pontet (en 2012) travaux en régie de mise aux normes